Rapport administratif et financier 2023

Commune de Confignon

Table des matières

Message du Conseil administratif 5

Membres du Conseil municipal 6

Membres du Conseil administratif 7

Résumé de l'année: 2023 en 7 coups d'œil 8

Conseil municipal 2023: résumés des séances 10

LES POINTS FORTS DE 2023

01 | Conseil administratif / Administration / Finance 14

02 | Durabilité / Énergie / Environnement 16

03 | Aménagement / Mobilité 18

04 | Travaux / Infrastructures / Constructions 20

05 | Social / Sport / Vie associative 22

06 | Sécurité 24

07 | Culture / Communication 26

ANNEXES

I. Commune de Confignon: Rapport et résumé de l'exercice 31

II. Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon 37

III. Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville 41

IV. Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy 45

V. Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex 49

VI. Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex 55

VII. Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève 61

VIII. Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux 65

“Dans la vie il n’y a pas de solutions,
il y a des forces en marche.
Il faut les créer et les solutions suivent”

— *Antoine de St-Exupéry*

Message du Conseil administratif

Conseil administratif de Confignon (Législature 2020-2025).

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux, habitantes et habitants de Confignon,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des Communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous remettre le rapport administratif et financier de Confignon pour l'exercice 2023. De nombreux projets ont occupé l'administration et les autorités en 2023, dont vous trouverez le résumé dans ces pages.

Madame Nathalie von Gunten-Dal Busco a assumé la charge de Maire du 1er janvier au 31 mai 2023 avant de passer le flambeau à Madame Elisabeth Gabus-Thorens, Maire du 1er juin au 31 décembre 2023.

Par ce message, le Conseil administratif souhaite aussi transmettre ses remerciements aux membres du Conseil municipal et aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour leur implication active et leur engagement.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier 2023.

Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
Conseillère administrative et Maire du 1er Janvier au 31 mai 2023

Elisabeth GABUS-THORENS
Conseillère administrative et Maire du 1er juin au 31 décembre 2023

Elisabeth ULDRY FROSSARD
Conseillère administrative

Membres du Conseil municipal

Martin Barcellini *
DC

Vincent Friot
DC

Christian Marti
DC

Pierre-Alain Mottier
DC

Frédéric Reverchon *
DC

Christian Rupp
DC

Yvette Tornare
DC

Irina Di Stefano *
LC

Paul Eugster
LC

Floriane Schmidt *
LC

Xavier Francey *
PLR

Nicole Roehrich *
PLR

Isabelle Stoffel
PLR

Fabienne Hutin
VDG

Aline Joliat *
VDG

Jean-Claude Kormann
VDG

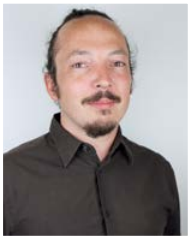

Félicien Mazzola *
VDG

Julie Peradotto
VDG

Vincent Tournier
VDG

DC: Demain Confignon LC: Le Centre PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon VDG: Voix de Gauche

Composition du bureau du Conseil municipal

du 1er janvier au 31 mai 2023 [1]

Président: Félicien Mazzola
Vice-président: Martin Barcellini
Secrétaire: Nicole Roehrich
4ème membre: Floriane Schmidt

du 1er juin au 31 décembre 2023 [2]

Président: Frédéric Reverchon
Vice-président: Nicole Roehrich
Secrétaire: Floriane Schmidt
4ème membre: Aline Joliat

[1] M. Quentin Kgnight a démissionné et a été remplacé, en février, par Mme Fabienne Hutin

[2] M. Nicolas Fournier a démissionné et a été remplacé, en septembre, par Mme Irina Di Stefano.

Membres du Conseil administratif

Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO – LC
Conseillère administrative,
Maire du 1er janvier au 31 mai 2023

Responsable des dicastères suivants :
Durabilité, énergie, environnement, nature et paysage, constructions, travaux, bâtiments, dont infrastructures et équipements sportifs, cimetière, voirie.

Suppléante : Elisabeth Uldry Frossard.

Elisabeth GABUS-THORENS – VDG
Conseillère administrative
Maire du 1er juin au 31 décembre 2023

Responsable des dicastères suivants :
Politique intergénérationnelle, logement social, petite-enfance, école, santé, associations communales, intégration et naturalisation, sport (événements sportifs), culture, communication, développement économique.

Suppléante : Nathalie von Gunten-Dal Busco.

Elisabeth ULDRY FROSSARD – DC
Conseillère administrative

Responsable des dicastères suivants :
Aménagement, mobilité et transports, finances et administration, état civil, sécurité.

Suppléante : Elisabeth Gabus-Thorens.

Résumé de l'année: 2023 en 7 coups d'œil

Renforcement des ressources de l'administration

En raison du développement futur de Confignon, l'administration communale a été étoffée en 2023 de sept nouvelles personnes et les engagements se poursuivront en 2024. Parallèlement, un collaborateur a profité du plan de retraite anticipée, proposé par la Commune et d'autres membres du personnel en bénéficieront en 2024.

→ 01 | Conseil administratif / Administration p. 14

Confignon obtient le Trophée SIG-éco21 pour les économies d'énergie réalisées en 2023

Les résultats de cette année, particulièrement prolifique en projets de transition et économies énergétiques, ont été possibles grâce à la conjonction de plusieurs soutiens cantonaux et au renforcement du personnel. Le coût de la gestion des déchets a atteint un plancher mais la hausse des biodéchets demeure un enjeu.

→ 02 | Durabilité / Énergie / Environnement p. 16

Voie Verte Bernex-Confignon-Onex-Bâtie

L'année 2023 a été marquée par l'aboutissement de l'étude d'avant-projet de la Voie verte qui reliera Bernex au Bois de la Bâtie. En 2023, la maitrise de l'ouvrage de ce projet est passée du Canton aux cinq Communes concernées (Bernex, Confignon, Onex, Lancy, Genève).

La mise en service est planifiée pour la fin 2027.

→ 03 | Aménagement / Mobilité p. 18

Bornes de recharge pour véhicules électriques

La commune de Confignon, en collaboration avec les SIG, a installé des bornes de recharge pour les véhicules électriques à Confignon. Elles ont été posées en novembre 2023 à proximité de la crèche et d'autres sont programmées pour janvier 2024, en face de l'école de Cressy. Au village, deux bornes permettent la recharge de quatre véhicules, tandis qu'à Cressy, les trois bornes auront une capacité de recharge de six véhicules.

→ 04 | Travaux / Infrastructures / Constructions p. 20

Demandes d'aides financières en hausse

Le nombre de demandes de soutiens financiers a augmenté en 2023. Un crédit complémentaire de CHF 16'300.- alloué par le Conseil municipal, en sus de la ligne budgétaire ordinaire de CHF 11'000.-, a permis de répondre à un nombre croissant de requêtes d'aide financière (loyers impayés, frais médicaux, primes d'assurance maladie etc.) et contribuer ainsi à une stabilisation de budgets fragilisés.

→ 05 | Social / Sport / Vie associative p. 22

Contrôle du stationnement

Une surveillance accrue a permis de favoriser la rotation des véhicules parqués, notamment autour de la Place de l'Eglise et sur le chemin de Narly, témoignant d'une amélioration du respect des règles.
La promenade de l'Aire et le chemin des Marais ont aussi fait l'objet de renforcement des contrôles du stationnement et de la circulation.

→ 06 | Sécurité p. 24

L'année culturelle a été riche

Le concours de photos Confignon Hier/Aujourd'hui a incité habitantes et habitants à parcourir leur territoire pour photographier des lieux, sur la base de photos anciennes, transmises chaque semaine sur notre site, durant dix mois. Ce projet a ensuite réuni les Confignonnais autour d'une magnifique exposition lors de l'inauguration du nouveau *Pressoir*.

→ 07 | Culture / Communication p. 26

Conseil municipal 2023: résumés des séances

Séance du 14 février 2023

La séance du parlement communal a débuté avec l'assermentation de M^me^ Fabienne Hutin, du groupe Voix de gauche, en remplacement de M. Quentin Knight.

Les élus ont ensuite voté, à l'unanimité, un crédit d'investissement de CHF 85'000.- TTC pour le rehaussement des quais de bus (PDM 944).

Séance du 4 avril 2023

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, une délibération pour la désaffectation d'une parcelle du domaine public communal en domaine privé communal, avec la création d'une servitude de construction (PDM 947).

Les élus ont ensuite accepté, par 18 voix pour et une abstention, un crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné à une étude permettant de préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « la Ruche », sise dans le plan localisé de quartier n° 2 dit « Cherpines », à Plan-les-Ouates (PDM 945).

Un crédit d'étude de CHF 65'000.-, destiné à la mise à jour de la version de travail du plan directeur communal, a fait l'objet de deux amendements avant le vote. Les élus ont finalement ramené le crédit à CHF 46'000.- et accepté la délibération (PDM 942).

Séance du 9 mai 2023

La séance a débuté par l'élection du bureau du Conseil municipal. Ont été élus du 1^er^ juin 2023 au 31 mai 2024:

Président: M. Frédéric Reverchon
Vice-Présidente: M^me^ Nicole Roehrich
Secrétaire: M^me^ Floriane Schmidt
Membre: M^me^ Aline Joliat

Les élus ont ensuite approuvé les comptes de résultats de l'exercice 2022 de la Commune pour un montant de CHF 18'337'471.18 aux charges et de CHF 19'171'552.38 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 834'081.20.

Tous les autres projets de délibération présentés ce soir-là ont ensuite été renvoyés en commission.

Séance du 20 juin 2023

Durant cette séance, le Conseil municipal a accepté un crédit d'étude de CHF 125'000.- TTC pour la mise en séparatif des collecteurs du chemin des Hutins étape III (DM 952).

Le parlement communal a également soutenu un crédit d'étude de CHF 80'000.- TTC pour le remplacement du collecteur des eaux pluviales et la

réparation du collecteur des eaux usées, au chemin de Vuillonnex (DM 953).

Les élus ont ensuite validé les comptes 2022 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (DM 954).

Un crédit d'investissement de CHF 570'000.- TTC pour la rénovation des éclairages intérieurs pour divers bâtiments publics a été ensuite plébiscité à l'unanimité (DM 948a).

Les comptes 2022 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville ont également été acceptés à l'unanimité (DM 949).

En fin de séance, le Conseil a encore accepté le règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée [PACRA] (DM950) et finalement amendé, puis approuvé la Résolution « Pour des éco quartiers exemplaires aux Cherpines et au Vuillonnex » (R 210).

Séance du 19 septembre 2023

La première séance du Conseil municipal de la rentrée a vu la prestation de serment de Mme Irina Di Stefano du Centre, qui siégera désormais en remplacement de M. Nicolas Fournier, démissionnaire.

Les élus ont ensuite voté, à une confortable majorité, un crédit d'investissement de CHF 125'000.- pour l'étude de rénovation des toitures de la salle communale et de son annexe (DM 955).

Le Conseil municipal a également plébiscité l'investissement de CHF145'000.- pour la création de deux chambres de visite (espace d'accès) et la modification du raccordement du collecteur des eaux pluviales sur la route de Soral. (DM 956).

La proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 214'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises a aussi été acceptée par l'organe délibératif communal (DM 959).

Un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 85'000.- pour le versement d'une allocation vie chère complémentaire au traitement de base de 2,5% pour l'année 2023, rétroactivement au 1er janvier 2023 a, quant à lui, été refusé grâce à la voix prépondérante du président (DM 951).

Le projet de budget 2024, prévoyant un excédent de recettes de CHF 34'000.- a été renvoyé en commissions pour examen, avec une baisse d'un point du centime additionnel, en regard d'une motion acceptée, par le Conseil municipal, grâce à la voix prépondérante du président.

Séance du 7 novembre 2023

Dans cette séance, le Conseil municipal a voté, sur le siège, un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 16'300.- pour l'attribution d'allocations ponctuelles d'aide financière destinées aux personnes habitant Confignon (DM 962).

Le Parlement communal a aussi accepté, à l'unanimité, un crédit de réalisation de CHF 41'000.- pour la participation à la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football de Bernex (DM 961) et un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 2'582'007.01 pour des amortissements complémentaires (DM 963).

Les élus ont ensuite apporté 11 amendements au budget présenté par le Conseil administratif et voté par 11 oui, 5 contre et 1 abstention un budget de CHF 17'022'968.- aux charges et de CHF 17'046'564.- aux revenus.

L'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 23'597.- est accepté. Dans la foulée, le taux des centimes additionnels est baissé d'un point et fixé à 46 centimes pour 2024 (DM 958).

En fin de séance, un crédit d'étude de CHF 52'000.- TTC pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire a encore été voté (DM 957).

Séance du 12 décembre 2023

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité le crédit d'étude de CHF 92'000.- « Pour la réalisation de la voie verte Bernex-Bâtie (VVBB) » (DM960). Les élus ont aussi amendé, puis voté à l'unanimité la résolution « Pour l'anticipation d'une arborisation exemplaire dans le futur quartier des Cherpines à Confignon » (R 220).

Le parlement communal a ensuite accepté la motion « Soutenir celles et ceux qui entreprennent à Confignon » (M 218) et refusé la motion « De l'appel à projet au budget participatif » (M 219).

“Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l’entraide et la solidarité, visant à un but commun : l’épanouissement de chacun dans le respect des différences.”

— *Françoise Dolto*

Les points forts de 2023

Une année réjouissante pour les finances communales

La Commune boucle ses comptes 2023 avec un excédent de CHF 1'699'851.20 grâce à des recettes fiscales records. Cette année encore, Confignon enregistre des revenus fiscaux bien plus élevés que les prévisions, pour un total de CHF 16'685'785.38 alors que le montant inscrit au budget était de CHF 13'760'015.

Mairie et administration de Confignon

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 18'008'760.68 et les revenus à CHF 19'708'611.88

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est supérieur de CHF 1'087'000.-, l'impôt sur la fortune des personnes physiques de CHF 777'000.-, l'impôt à la source de CHF 527'000.- et les revenus provenant du fonds de péréquation des personnes morales sont supérieurs de CHF 476'000.-.

Finances: Perspectives favorables

A la perspective de revenus fiscaux plus favorables, le Conseil administratif a déposé au Conseil municipal, en novembre 2023, une délibération pour comptabiliser des amortissements complémentaires. Ainsi, le montant retenu au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 2'529'176.13. Hors amortissements complémentaires, le résultat opérationnel de l'exercice 2023 se situe à CHF 4'229'027.33.

En 2023, le total du bilan de la commune de Confignon s'élève à CHF 50'407'346.04 et la part de ses fonds propres se situe à CHF 31'462'525.22, soit 62% du total du bilan. Les engagements financiers à long terme passent de CHF 15'500'000 en 2022 à CHF 13'500'000 en 2023. En effet, un emprunt de CHF 2'000'000 a été remboursé durant le premier semestre 2024 grâce aux résultats fiscaux favorables. La dette est en diminution constante, elle s'élevait en 2020 à CHF 22'190'000.-, soit une baisse de 40%, en quatre ans.

Ressources humaines

Dans le cadre du budget 2023, le Conseil municipal avait accepté à fin 2022 la création de postes, visant à renforcer l'administration et anticiper les besoins futurs en lien avec le développement des nouveaux quartiers. Parallèlement, en juin 2023, le Conseil municipal a également adopté un nouveau plan de retraite anticipée. Ainsi, l'année 2023 aura été une année marquée par des départs et des arrivées. Tous les engagements votés dans le cadre du budget 2023 n'ayant pu être effectués en 2023, de nombreux postes ont finalement été créés durant le 1er semestre 2024.

Ainsi, en 2023, nous relevons les départs suivants:

- Madame Suzanne Oguey, déléguée à l'environnement et l'énergie, qui est arrivée à la retraite au 31 décembre 2023. Elle était collaboratrice au sein de la commune depuis 20 ans.
- Monsieur Elo Da Conceicao Bernardo, adjoint du responsable du service voirie et espaces verts, a été le premier bénéficiaire du plan de retraite anticipé et a quitté la Commune au 31 décembre 2023. Il était entré au service de la Mairie en 1996.

Au niveau des engagements:

- A l'administration, nous avons accueilli Madame Pauline Beyeler, spécialiste en ressources humaines et Madame Sandra Pires Gaspar Rivoalan, assistante de gestion du Conseil administratif.
- Aux restaurants scolaires, Madame Hamdia Hussein a été engagée en tant que préparatrice.
- Au pôle aménagement et technique, Monsieur Jean Paupert, ingénieur spécialisé en transport est le premier engagement de la cellule « grand projet » créée pour les nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonnex.
- Monsieur Yannick Sudan, employé polyvalent, a rejoint le service voirie et espaces verts.
- A l'école de Cressy, Monsieur Danho Adielou a été engagé comme responsable bâtiment.
- Monsieur Paulo dos Santos a été engagé comme nettoyeur pour les bâtiments administratifs.

Pôles et services	ETP au 31.12	Nbre employés	Départs 2023	Arrivée 2023
Administration	6.2	10	1	3
Social	2.3	3	0	0
Restaurants scolaires	3.2	8	0	1
Aménagement et technique	5.2	6	1	1
Voirie et espaces verts	6	6	2	1
Bâtiments	5.6	7	1	2
Total	**28.5**	**40**	**5**	**8**

Tableau des effectifs au 31.12.2023

Et encore

- *9 mariages ont été célébrés à Confignon.*
- *14 dossiers de naturalisation ont été confirmés pour un total de 27 personnes.*
- *1'246 cartes journalières CFF au prix de 39.- ont été vendues.*
- *172 cartes d'identité établies (54 enfants et 118 adultes).*
- *199 autres documents officiels (changement d'adresse, arrivées dans la commune, formulaire et attestation de départ, certificat domicile Confédéré, déclaration domicile, attestation résidence, certificat séjour).*
- *206 médailles pour chien.*
- *Population résidente à fin 2023: 4'565 (contre 4'593 fin 2022).*

Les efforts et l'implication communale vers des économies d'énergie sont récompensés

Parallèlement à plusieurs interventions débouchant sur une optimisation des équipements énergétiques publics, une importante campagne visant des réalisations par les propriétaires immobiliers sur leur villa a été mise sur pied en 2023.
Deux nouveaux événements très appréciés ont été offerts à la population.
En matière de gestion des déchets (2022): dans la bonne direction pour les incinérables, un peu moins pour les biodéchets.

Les mesures réalisées totalisent 53'589 kWh/an d'économies d'énergie et une baisse de 65 tonnes de CO_2

Entre économies d'énergie et ateliers découvertes stimulants: Confignon a tout choisi!

Une année exceptionnelle pour les projets d'économie et de transition énergétique

Grâce aux soutiens de SIG-éco21, du Canton et au renforcement des forces en présence au sein du personnel communal, dix projets liés aux infrastructures communales ont pu être démarrés ou planifiés.

Parallèlement, un soutien à des économies d'énergie et à la transition énergétique des villas a pu être mis en œuvre. En septembre 2023, les communes de Bernex et de Confignon invitaient les propriétaires immobiliers individuels à trois séances d'informations, réalisées dans le cadre d'un programme d'accompagnement proposé et coordonné par SIG-éco21 et soutenu par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). Leur but: fournir aux propriétaires des appuis leur permettant de passer de la sensibilisation à l'action (informations et conseils personnalisés, offres groupées, etc.).

Le résultat de cette campagne a débouché en décembre sur:

- douze propriétaires inscrits pour l'installation de panneaux photovoltaïques;
- six propriétaires inscrits pour l'installation de PAC-pompes à chaleur;
- de nombreux renseignements et pistes d'informations transmis, afin de permettre de réaliser des économies d'énergie et faciliter des travaux d'isolation;
- un total de 34 visites de villas réalisées.

Economiser l'eau, doublement si elle est chaude

La promotion de douchettes pour économiser l'énergie auprès de la population a sensibilisé 97 ménages, ce qui doit permettre une économie annuelle de près de 54'000 kWh d'énergie et de 8 tonnes de CO_2. Cent quarante-cinq douchettes avaient déjà été remises à des Confignonnais en 2018.

Pour ce qui est des bâtiments publics, 198 réducteurs de robinets et 11 réducteurs de douches ont été installés grâce au partenariat SIG-éco21 collectivités qui a financé l'opération. L'intervention permet une économie de 51,58 tonnes CO_2 sur 10 ans.

Gestion des déchets (2022)

La baisse de 9 kgs/hab des incinérables est réjouissante et nous permet de passer sous la barre des 175 kgs/personne, fixée par le Canton. On note une stabilité pour les recyclables et malheureusement une forte baisse (-26 kgs/hab) pour les déchets organiques, véritable enjeu à relever ces prochaines années.

D'un point de vue financier, on note que Confignon n'aura jamais – au cours des années 2000 – enregistré une dépense de gestion des déchets aussi basse; le coût net total par habitant ayant été en 2022 de CHF 144.- pour une moyenne de CHF 162.- sur les cinq dernières années.

Evénements

Deux événements « durabilité » ont été proposés avec succès: un atelier de mécanique vélo et une sortie cueillette de plantes sauvages et préparation en extérieur. Les retours reçus étaient excellents, et correspondaient aux attentes des participants.

Des économies (financières) réalisées grâce aux projets

Le Canton a octroyé un total de CHF 141'786.- (à recevoir une fois les travaux terminés), pour les demandes de subventions soumis au *Fonds énergie des collectivités publiques:* adaptation de l'éclairage public (LED) et rénovation de l'éclairage intérieur de 5 bâtiments publics.

Grâce aux primes et subventions sur l'électricité économisées, ainsi qu'au financement par SIG-éco21 collectivités d'un mandat de « gestionnaire délégué », plusieurs projets ont été planifiés ou initiés pour 2024. Le montant des primes, évalué par SIG-éco21 pour les travaux en cours et projetés, est de plus de CHF 67'000.- auxquels s'ajoutent les économies d'électricité, non consommée, permettant de diminuer chaque année les dépenses.

Et encore

- *La première séance d'information « efficience énergétique » a réuni environ 160 habitantes et habitants (de Bernex et de Confignon), une soixantaine de personnes pour la soirée sur les pompes à chaleur (PAC) et autant pour celles concernant l'installation de panneaux photovoltaïques.*
- *Ecomobilité dans l'administration communale : 17 personnes reçoivent un éco-bonus, en raison de leur engagement à se rendre de la maison au travail à pied, à vélo ou en transports publics. 12 ont participé à l'action « Bike to work ».*
- *230 abonnements annuels TPG ont bénéficié d'un coup de pouce communal de CHF 50.-. La participation financière communale sera étendue dans le temps et passera à CHF 100.- en 2024.*
- *La ruche communale gérée par « Printemps d'abeilles » a produit 18 kg de miel. Elle a été installée dans un ancien verger par une association communale, dans le cadre d'un projet de revitalisation qui devrait, à l'avenir, augmenter la floraison des arbres fruitiers en faveur des abeilles et de la biodiversité.*

Les grands projets mobilisent l'administration et des engagements sont nécessaires

L'enjeu du quartier du Vuillonnex est celui d'une bonne intégration à l'espace villageois contigu, la protection du patrimoine arboré, la préservation de la pleine terre et le maintien de la zone sportive pour les Confignonnais. L'enjeu du futur quartier des Cherpines est d'allier la très forte densité demandée par le Canton à une très haute qualité architecturale tout en aménageant les espaces verts et les équipements publics indispensables à la qualité de vie et au bien-être des futurs habitants.

Les nouveaux projets de quartiers ne doivent pas concentrer toutes les forces et finances communales

Zone de développement des Cherpines

Vision territoriale transfrontalière

Une démarche participative citoyenne inédite a été menée à l'échelle transfrontalière pour repenser et concevoir le territoire de demain. Les nombreuses contributions techniques, politiques et citoyennes ont enrichi la VTT qui fondera le Plan directeur cantonal.

Vuillonnex

Le pôle aménagement a travaillé sur une nouvelle image du quartier afin de mieux préserver l'arborisation et la pleine terre.

Le Conseil municipal a, par ailleurs, voté à l'unanimité deux résolutions pour le maintien de la zone sportive et la préservation de la césure verte. Les vérifications techniques sont en cours.

Cherpines

Une nouvelle version du PLQ Cherpines a été finalisée par le Canton en intégrant les demandes de la Commune :

- Baisse de densité de 8% (IUS 1.29 à 1.2)
- Davantage d'espace pour des équipements publics
- Variété architecturale par l'organisation de concours urbanistiques
- Routes dédiées exclusivement aux mobilités douces

Le Canton a accepté la baisse de la densité à la condition de respecter l'IUS minimal de 1.2 inscrit au PDCn 2030. L'indice de densité (ID) de 2.49 reste élevé, en raison notamment du report des droits à bâtir de la pièce D (équipements culturels et sportifs) sur les pièces de logements. Un avis de droit a été sollicité pour vérifier les droits de Confignon sur les cessions gratuites de la pièce D et préciser les bénéficiaires de ces terrains dans le règlement du PLQ.

Par ailleurs, une surface de plus de 15'000 m² permettra la réalisation de l'école primaire et de la crèche du quartier. La surface proposée initialement de 6'000 m² était bien insuffisante pour les besoins scolaires de la Commune dans le futur quartier. Avec la nouvelle surface proposée, il sera possible de réaliser une crèche et des équipements parascolaires.

De leur côté, les promoteurs, réunis sous GD Cherpines SA ont souhaité engager une étude avec un groupe de mandataires pour élaborer une nouvelle image du quartier.

Le dossier du PLQ mis à jour a été soumis à l'enquête technique afin de recueillir les préavis des services cantonaux et des offices fédéraux.

Enfin, le financement des infrastructures et équipements publics obligatoires et essentiels, estimé à 200 millions de francs bruts, reste une problématique majeure. La Commune a affiné ses prévisions avec l'aide d'un mandataire. Des échanges avec le Conseil d'État sont en cours afin de rechercher des solutions de financement.

Plan directeur communal

Le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 46'000.- pour mettre à jour le Plan directeur communal avec les éléments suivants :

- Demandes du CM
- Plan climat cantonal
- Mise à jour des projets
- Stratégie de la zone villa
- Recensement architectural
- Image directrice du Vallon de l'Aire

La stratégie prévoit le maintien de la zone villa avec les conditions/recommandations pour préserver et renforcer les richesses naturelles et paysagères de cette zone.

Le Conseil municipal a également voté un crédit de CHF 35'000.- pour la réalisation du Plan directeur des chemins pour piétons.

Carrefour Route de Soral – Promenade des Rêveries

Ce carrefour a fait l'objet d'une étude d'aménagement financée par la Commune. Il n'est contesté par personne que ce carrefour pose des graves problèmes de sécurité. Les voitures roulent vite et les trottoirs sont exigus. Les personnes à mobilité réduite et celles munies de poussettes sont en difficulté à cet endroit. De plus, la position de la Mairie et l'attractivité de l'Aire renaturée engendrent des flux très importants de piétons.

Le projet d'aménagement conçu par la Commune, situé sur une route cantonale, a fait l'objet d'un accueil très favorable de la part du Canton, lequel a accepté de l'inscrire au Projet d'agglomération 5 pour une réalisation en 2027. Ce « portage » est très encourageant et permettra de solutionner ce carrefour « accidentogène » qui pose des problèmes depuis des décennies.

Et encore

- *L'étude d'avant-projet de la voie verte Bernex-Genève est terminée. La maitrise d'ouvrage a passé du Canton aux cinq communes concernées. Le Conseil municipal a adopté, pour le tronçon sur Confignon, un crédit d'étude de CHF 92'000.-*
- *Le Conseil municipal a aussi voté un crédit d'étude de CHF 52'000.- pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire, lequel a été confié à l'association transport et environnement.*
- *Des mesures antivibratoires ont été réalisées sur la ligne du tram aux Cherpines. Le tram 15 a été inauguré le 9 décembre 2023.*
- *Le Conseil d'État a adopté le Plan d'action des transports collectifs. La nouvelle ligne de bus 90 pourrait relier la ZIPLO à Cressy en passant par le village sur les chemins existants.*
- *La Commune a demandé l'ajout au PATC d'un service de bus à la demande TPG Flex pour les arrêts sur la route de Soral.*
- *Des aménagements ont été réalisés sur des chemins pour réduire les vitesses.*
- *L'Office fédéral des routes a présenté le projet de couverture de l'autoroute sollicité en cas d'élargissement de celle-ci.*

L'année 2023 marque l'achèvement de deux réalisations importantes pour la Commune

Confignon a vécu deux inaugurations importantes en 2023. Celle des Promenades thématiques à la fin août, suivie en septembre par celle du bâtiment *Le Pressoir*, situé dans le parc à côté de la Mairie. Précédemment, au mois d'avril, une exposition du futur parc du Vuillonnex a été organisée par le Canton et la Commune à la salle Communale.

Promenades thématiques

Des actions concrètes ont été menées sur l'éclairage public et intérieur des bâtiments communaux en 2023

Le Pressoir

L'inauguration du Pressoir a eu lieu le 28 septembre et a réuni plus de 200 personnes. Cette salle, réhabilitée, permet d'accueillir des événements culturels et sera également disponible à la location pour des événements privés et des mariages. L'année 2023 a permis un rodage de cette belle installation, pour une mise en location dès 2024.

Promenades thématiques

L'inauguration des Promenades thématiques s'est déroulée le 30 août. Lors de cet évènement, un public nombreux a pu parcourir les différents itinéraires, guidé par des spécialistes.
Les Promenades thématiques de Confignon proposent plus de 10 km de parcours à travers le territoire, au départ de la place de l'Église. Plusieurs totems, répartis le long de chaque balade, permettent au public de découvrir l'Histoire et la biodiversité locale. Un soin particulier a été mis sur la valorisation des différents sites au moyen de plantations d'arbres, remise en état de fossés ou pose de bancs. Des espaces de jeux situés dans le parc de la Mairie accueillent les enfants.

Extinction lumineuses

La guerre en Ukraine et ses conséquences énergétiques ont convaincu le Conseil administratif et le Municipal d'agir rapidement, dès 2022, pour diminuer les consommations d'énergie.
Des mesures urgentes d'extinction de certaines sources de l'éclairage public ont été appliquées en 2022.

En décembre 2022, le Conseil municipal a voté un montant de CHF 404'000.- pour procéder au changement des sources de l'éclairage public communal extérieur. Ces travaux se sont déroulés principalement en 2023 et s'achèveront en 2024. Ils permettront de diminuer les consommations et préserver la biodiversité par l'usage de sources en LED et par un réglage fin de chaque source.

Le Pressoir

Éclairage des bâtiments publics

Les bâtiments publics ont également fait l'objet de travaux sur l'éclairage. Un projet, soutenu par SIG éco21 permettant de rénover les éclairages intérieurs des bâtiments communaux, a fait l'objet d'une délibération. D'un montant de CHF 570'000.-, elle a été adoptée le 20 juin 2023.

Les éclairages des salles Morand et Pontverre de la salle communale ont été rénovés en 2023, les crèches ainsi que les écoles suivront en 2024.

L'objectif de ces modifications en LED consiste à économiser de l'énergie, mais également à respecter les normes quant au type de luminosité préconisé dans les écoles et pour la petite enfance, notamment. Un meilleur éclairage permettra aux tout petits et au personnel l'utilisation des locaux dans un meilleur confort visuel.

Parc du Vuillonnex: une réalisation cantonale pour la Commune

Le 24 avril, une foule compacte s'est rendue à la salle communale à l'occasion de la remise des prix et l'exposition du résultat du mandat d'étude parallèle (MEP) pour la réalisation du parc du Vuillonnex, en présence des lauréats, le bureau Monnier (architecture du paysage), EDMS (ingénieur civil), Avis Vert (ingénieur en environnement).

L'ensemble des acquisitions foncières de parcelles privées, nécessaires à la réalisation du parc, sont prévues en 2024, pour une livraison de cet espace public en 2026-2027.

Et encore

- *Plusieurs bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées au village de Confignon, grâce à une collaboration entre la Commune et les SIG. Deux derrière la crèche, en novembre 2023. Trois autres sont prévues en 2024 au chemin Edouard-Vallet. Chaque borne permet la recharge simultanée de deux véhicules.*
- *Le Conseil municipal a accepté le 19 septembre un crédit de CHF 125'000.- pour une étude de rénovation de la toiture de la salle communale. Il s'agit ici encore de pouvoir effectuer des économies d'énergie en rénovant la toiture et en disposant des panneaux solaires. La salle communale est un grand consommateur soumis au marché libre de l'électricité. L'énergie électrique pour ce bâtiment a subi des hausses très importantes en 2022.*

Proximité et convivialité

Confignon propose une très grande variété de prestations sociales. Sa taille moyenne, qui peut s'avérer limitante au vu du peu de ressources à disposition, constitue également un atout permettant de nouer aisément des collaborations dans la proximité : associations et Communes voisines sont notamment de vrais atouts pour mener à bien nos missions de promotion du bien vivre ensemble, d'aide à la population fragile et d'encouragement aux occasions de rencontre.

Sept nonagénaires et une centenaire ont reçu la visite et les présents des Autorités communales, souvent en compagnie de leurs familles

Le repas des jubilaires de mariage. Rencontre en petit comité avec les Autorités communales.

Permanence emploi

Suite à une phase pilote menée par la commune de Bernex, Confignon a rejoint en 2023 un dispositif de Permanence emploi destinée aux adultes, pour les soutenir et les conseiller dans leur démarche professionnelle et ainsi faciliter leur intégration dans le marché du travail. Gérée par OSEO Genève dans les locaux dévolus à CapEmploi, deux matinées par semaine et sur rendez-vous, une conseillère en insertion accompagne dans la recherche de formations, la préparation d'un dossier de candidature et la recherche d'emploi. La permanence a totalisé 230 visites, 6 personnes de Confignon en ont bénéficié.

Promotions citoyennes

Une quarantaine d'habitantes et habitants ont participé à l'édition 2023 de notre désormais traditionnelle « raclette citoyenne » qui met à l'honneur les jeunes dans l'année de leurs 18 ans, les personnes ayant huit ans de résidence à Genève, ainsi que celles ayant été naturalisées dans l'année.
Le quiz sur Genève et la Suisse met rapidement dans l'ambiance conviviale d'un évènement consacré à la citoyenneté. Grâce à la mobilisation de la commission sociale et à l'accueil chaleureux des autorités, les convives repartent ravis (et repus…). Une augmentation de la participation au fil des années est d'ailleurs observée.

Encouragement aux activités des associations

Le soutien aux associations communales constitue un volet important de l'activité du pôle social. Le tissu associatif confignonnais est très riche et propose une offre variée avec, notamment, des activités sportives, l'organisation d'événements festifs, des loisirs créatifs.

Certaines associations épaulent la Commune dans l'organisation de ses manifestations en proposant des stands de nourriture et de boissons.

Un règlement régit les relations entre les associations et la Commune, statuant notamment sur les subventions directes et indirectes.
Parmi ces dernières, les outils de communication sont très demandés dans un but de visibilité et de valorisation des associations.

Le pôle social organise régulièrement des rencontres pour la coordination et le soutien au fonctionnement. Une fois par année, les Autorités invitent l'ensemble des associations pour un moment d'échange formel suivi d'un apéritif; c'est l'occasion d'être à l'écoute des bénévoles des comités et de les remercier pour leur précieux engagement.

Local en gestion accompagnée

Les locaux en gestion accompagnée sont un outil pour l'expérimentation de l'autonomie des jeunes. Sous la supervision des Travailleurs Sociaux Hors Murs, un groupe de jeunes investit un local pour s'y retrouver entre amis ou pour mener à bien un projet. Confignon ne dispose pas de locaux adaptés à cette démarche; le SAS (rue de Bernex) est donc mis à disposition de groupes de jeunes qui l'utilisent en dehors des activités proposées par les TSHM.
En 2023 un nouveau groupe a demandé à pouvoir en bénéficier et un contrat a été signé à cet effet.

Prestations communales en faveur des personnes âgées

Dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches entre Canton et Communes, ces dernières ont la compétence pour les tâches de proximité concernant les personnes âgées à domicile: favoriser la participation à la vie sociale, lutter contre l'isolement, soutenir dans les tâches de la vie quotidienne et pourvoir de l'information, de la consultation sociale et de l'aide financière ponctuelle. Les différentes prestations dévolues aux seniors répondent déjà à une majorité de ces objectifs et le service social répond à de nombreuses demandes de personnes âgées. Un courrier a été envoyé aux habitantes et habitants en âge AVS pour les informer de l'ensemble des prestations proposées par la Commune.

Et encore

- *En collaboration avec Bernex, nous avons proposé une formation offerte par le canton de Genève à l'attention des personnes proches aidantes; au menu, une présentation des dispositifs d'accompagnement et soutien ainsi que des démarches administratives et financières.*
- *Des abonnements ont été mis à disposition de la population pour assister aux matchs du Servette Football Club et du Genève Servette Hockey Club pour la saison 2023/2024. 34% des billets pour les matchs de foot ont été utilisés, ainsi que 53% de ceux pour le hockey.*
- *La Commune soutient activement l'initiative citoyenne du « Café Philo », qui réunit depuis plusieurs années une fois par mois des seniors pour échanger dans un contexte convivial sur des thématiques diverses, dont certaines touchent la vie communale; dans ce cas, la magistrate et la responsable du pôle peuvent y être invitées pour apporter des éclairages.*

Les partenaires de la sécurité œuvrent au service de la protection de la population

L'incertitude liée aux multiples crises a engendré des réflexions sur le dispositif de protection de la population. Afin d'anticiper les besoins, la Commune a entrepris l'élaboration d'un plan de continuité des activités et prévu un point de rencontre d'urgence à la salle communale en cas de blackout, pénurie d'électricité, cyber-risque, pour permettre à la population d'appeler les secours si la téléphonie ne fonctionne plus.

Xxxxx

Police municipale

La police municipale (PM) reste en lien avec les commerçants, les marchands et les partenaires locaux, soulignant ainsi son souhait de renforcer le dialogue et sa disponibilité auprès des professionnels actifs sur notre territoire communal.

Au cours de l'année 2023, la police municipale a contribué activement à la sécurité de huit manifestations, y compris les promotions scolaires et la fête du 1er août.

Durant la période de reproduction de la faune, des mesures spécifiques ont été prises pour le contrôle des chiens, contribuant à la préservation de la biodiversité locale.

Des placements stratégiques du radar préventif ont été réalisés sur notre territoire, en réponse à des doléances spécifiques notamment au chemin de Murcie, afin de sensibiliser les automobilistes au respect de la vitesse autorisée (30 km/h).

En matière de stationnement, une surveillance accrue a permis de renforcer la rotation des véhicules parqués, notamment dans la « zone de rencontre » de la Place de l'Église et aux abords de l'école Steiner sur le chemin de Narly, témoignant d'une amélioration du respect des règles de stationnement. La promenade de l'Aire et le chemin des Marais ont également fait l'objet de contrôles du stationnement et de la circulation.

Onze actions PRÉDIRE ont été organisées aux abords des écoles dans le but de renforcer la sécurité routière lors de la reprise des classes. 977 amendes d'ordre ont été délivrées pour des infractions à la Loi sur la circulation routière.

L'année 2023 a été caractérisée par une ambiance générale plutôt paisible en termes de sécurité publique. Cependant, des mesures ont été prises en réponse à quelques nuisances sonores générées dans le secteur de la rue Edouard-Vallet et la rue Joseph-Berthet, à la suite d'une concertation avec les partenaires de terrain.

Une police municipale orientée prévention et dialogue

Interventions de la Police municipale

Administration / AO / Contravention / Rapport	24	3 %
Domaine public / Affichage / Chantier / Signaux / Dépréd.	88	12 %
Sécurité / Stupéfiant / Bruit / COVID-19	34	5 %
Contrôle circulation / Stationnement / Circulation / Accident / Radar	124	17 %
Alarme / Incendie / Inondation / Malaise	2	0 %
Chiens / Animaux	19	3 %
Conflits domaine privé / Voie publique / Bruit	22	3 %
Ecoles / Surveillance / Prévention / Ilotage	245	34 %
Patrouilles intercommunales	157	22 %

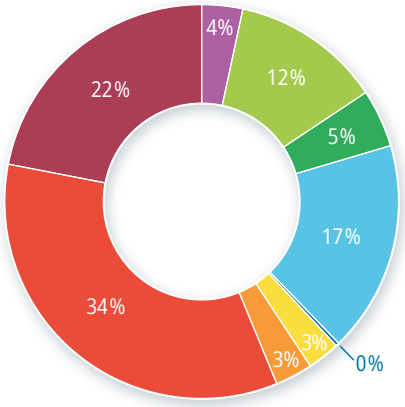

Protection civile ORPC Lancy-Cressy

- L'ORPC est intervenue en faveur de la collectivité notamment pour la Trans'Onésienne et la Run'Aire avec plusieurs astreints engagés.
- 420 jours de service et perfectionnement ont été effectués pour s'exercer à la manipulation du matériel et travailler au respect des consignes de sécurité en cas d'urgence en ce qui concerne l'hébergement de la population, le réseau de communication et le renseignement.
- 112 abris ont été contrôlés.
- L'Etat-Major s'est réuni à 4 reprises pour planifier le fonctionnement de l'ORPC et l'affiner en situation d'urgence.

La commune de Confignon a entrepris des démarches afin de rejoindre l'ORPC Champagne et mieux coordonner ses différents organes de sécurité, soit la Police municipale, le CRI 201 et les différents services communaux. L'ensemble des Magistrats des communes de la Champagne ont approuvé ce regroupement.

Activité du CRI 201

Au 30 novembre 2023, les sapeurs-pompiers sont intervenus à 119 reprises sur les communes de Bernex et Confignon, dont 40 sur notre territoire. Principalement pour des animaux 21,7%, des incendies 15,8%, de la prévention 13,3% et des inondations 10,8%.

Un renouvellement complet des tenues de feu respectant la norme EN 469: 2020 est planifié. Cette norme fixe les exigences de performance pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie.

Représentation du CRI 201 lors d'événements festifs

Le CRI 201 a été très actif dans la représentation du Corps en participant notamment à l'organisation du 125ème anniversaire de sa fédération, ainsi qu'à divers défilés ou représentations comme le 200ème anniversaire de la compagnie de la commune de Chancy témoignant de la bonne entente entre les corps de sapeurs-pompiers des communes de la Champagne.

Et encore

- *Les Communes ont validé le concept d'organisation des sapeurs-pompiers afin de renforcer la sécurité et adapter les prestations aux exigences et normes fédérales. L'analyse se poursuit en vue d'intégrer les compagnies volontaires au groupement du SIS.*
- *Le CRI 201 a brillamment réussi l'inspection. La compagnie est très bien structurée. La gestion des dossiers est traitée avec discipline par l'Etat-major.*
- *Des patrouilles pédestres (APM) régulières le long de l'Aire ont permis une interaction directe avec les citoyens dans une approche préventive avec ces usagers.*
- *La section des Samaritains d'Onex-Bernex-Confignon a poursuivi ses activités lors de différents événements. En collaboration avec le Centre de transfusion sanguine, la section a organisé 7 journées du don du sang.*
- *Car chaque minute compte, des défibrillateurs ont été installés à l'école primaire, à la Mairie, à la salle communale et à Cressy. L'association « Save a Life » a organisé une formation pour les habitants. 73 % des interventions d'urgence sont effectuées par un premier répondant du réseau.*

Rencontres et découvertes culturelles

En 2023, Confignon a programmé 14 événements culturels invitant la population à de belles découvertes autour de projets destinés à tous les publics. Un programme riche et varié qui s'est inscrit dans la volonté de la Commune de proposer des spectacles, parfois intergénérationnels, réunissant les habitantes et les habitants des différents quartiers. La cuvée 2023 fut particulièrement appréciée.

Le Pressoir offre un nouvel espace pluriculturel lumineux et convivial au cœur du parc de la Mairie

Fête de la musique: Opérette «La Société Anonyme Des Messieurs Prudents», par la Cie à Trois Temps.

Spectacles

L'année culturelle a démarré fin janvier avec «Le Voyage de Mô», un spectacle de marionnettes pour enfants qui s'est joué à guichet fermé. En février, la salle communale a accueilli «Simples Machines», une proposition originale du Festival Antigel, présentée sous la forme d'une performance interactive du chorégraphe belge Ugo Dehaes, durant laquelle le public pouvait manipuler de petits robot pour les faire danser.

En juin, la salle communale a reçu la compagnie DaïDaï production pour une représentation des «Rustres», pièce de Carlo Goldoni, habilement transposée au XXI^{ème} siècle.

En juillet, le parc de la Mairie a résonné d'une landsgemeinde originale avec le seul en scène «Sois belle et t'endors pas!» qui a comblé un public hilare, confortablement installé dans des transats. En octobre, «Pistache», un spectacle familial poétique, décliné autour des glaces, a également affiché complet et ravi les petits spectateurs.

Laurence Deonna à l'honneur

Le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la commune de Confignon a accueilli, avec beaucoup d'émotion, la reporter genevoise Laurence Deonna pour la présentation de son film «LIBRE», retraçant son incroyable parcours.
Le public a réservé un accueil très chaleureux à l'octogénaire qui s'est éteinte le 2 août 2023. La projection a été suivie des témoignages poignants de Laurence Deonna et de deux autres reporters de guerre romandes, Thérèse Obrecht et Maurine Mercier.

Musique

Pour la Fête de la musique 2023, le service de la culture a choisi de proposer une opérette lors de son traditionnel petit déjeuner musical au Bord de l'Aire. Proposé par la Compagnie à Trois Temps, cet opéra bouffe a séduit un public nombreux, venu également écouter des élèves du Conservatoire de Genève, en ouverture.

Fin novembre, le Pressoir a vibré aux sons rock/folk du « Duo Marzella », programmé en partenariat avec le festival « Les Créatives ».

Exposition

La saison culturelle a également renoué avec les expositions, interrompues durant plus de deux ans en raison de la rénovation de la Dépendance de la Mairie.

Baptisée Le Pressoir, cette salle, principalement dédiée à la culture, a ouvert ses portes en octobre avec l'exposition des photos du concours « Confignon Hier/Aujourd'hui », qui s'était déroulé entre septembre 2022 et juin 2023, via le site www.confignon.ch. Une chasse aux images qui avait reçu un bel accueil de la population de notre Commune.

Communication

La Mairie a poursuivi le développement de ses outils internes pour favoriser la communication des services. L'alimentation du site internet et des réseaux sociaux a également été optimisée afin de répondre à l'augmentation des besoins de diffusion d'informations à la population et de mise en valeur des prestations communales.

Inauguration de l'œuvre du FMV

La Commune a inauguré les sculptures « Communauté » & « Dialogue » de l'artiste suisse Catherine Mauron Vallotton, acquises par le FMV, via un concours lancé en 2021. Cette œuvre est composée de cinq canards en bronze. Imaginés comme un lien entre le village et le quartier de Cressy. « Communauté », installé sur la place de l'Église, est représenté par trois canards aux pattes colorées, se suivant en file indienne en direction de Cressy. Les deux autres pièces baptisées « Dialogue » se font face devant l'aula de l'école de Cressy.
Le vernissage a eu lieu, en présence des autorités, de l'artiste, des élèves des écoles et de la population, le lundi 22 mai.

Et encore

- *La saison culturelle de Confignon a drainé 1954 personnes aux différents évènements proposés au village, à Cressy et au bord de l'Aire en 2023.*
- *Le dimanche 12 mars, près de 500 spectateurs se sont succédés tout l'après-midi à l'Ecole de Cressy, pour assister aux Battles Juniors, proposées par le festival Groove'N'Move, en collaboration avec la mairie de Bernex.*
- *La 3ème grande dictée publique, organisée en partenariat avec la commune de Bernex, a réuni plus de 70 passionnés de toutes générations autour d'un texte, lu et composé par Jacopo Rivara, retraçant l'histoire des transports publics à Genève.*
- *La 5ème édition du Cinéma en plein air a rencontré un très grand succès avec la projection des films « Le Meilleur reste à venir » sur la place de l'Église et « le Nid du Tigre » dans le préau de Cressy.*

“Le coût de la protection du milieu naturel est beaucoup plus faible que le coût de sa reconstitution. La défense de la Nature est rentable pour les Nations.”

— Philippe St-Marc

Index des annexes

I Commune de Confignon
Rapport et résumé de l'exercice

II Fondation d'intérêt public communal
pour le logement à Confignon

III Fondation d'intérêt public
communal pour les structures d'accueil
préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

IV Organisation régionale de
la protection civile de Lancy-Cressy

V Centre régional d'intervention
CRI 201 à Bernex

VI Centre intercommunal de voirie
de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

VII Groupement intercommunal
pour l'accueil familial de jour
Rhône-Sud à Genève

VIII Fondation des Evaux
Centre intercommunal de sports,
loisirs et nature des Evaux

Annexe I

Commune de Confignon
Rapport et résumé de l'exercice

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 25
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
au Conseil municipal de la

Commune de Confignon
Confignon

Genève, le 16 avril 2024
66/vac/6

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

BfB

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

BfB
André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BfB
Olivier DESMEULES
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (détail ci-après)

3/31

Commune de Confignon
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	8'837'820.94	5'812'822.86
Créances et actifs de régularisation	7'129'125.26	6'837'683.73
Placements financiers	501'726.00	408'838.00
Immobilisations du PF	7'000'411.05	6'803'562.05
Total patrimoine financier	***23'469'083.25***	***19'862'906.64***
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	22'138'292.10	24'361'027.77
Prêts et participations permanentes	3'927'107.03	3'927'107.03
Subventions investissements	872'863.66	760'363.66
Total patrimoine administratif	***26'938'262.79***	***29'048'498.46***
TOTAL DE L'ACTIF	**50'407'346.04**	**48'911'405.10**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	1'631'038.65	1'795'547.69
Provisions à CT et LT	1'744'188.42	1'783'589.64
Engagements financiers à CT et LT	15'500'000.00	15'500'000.00
Engagements envers les financements spéciaux	69'593.75	69'593.75
Total capitaux de tiers	***18'944'820.82***	***19'148'731.08***
Capitaux propres		
Fonds enregistrées comme capital propre	101'240.50	170'941.27
Excédent du bilan	31'361'284.72	29'591'732.75
Total capitaux propres	***31'462'525.22***	***29'762'674.02***
TOTAL DU PASSIF	**50'407'346.04**	**48'911'405.10**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	4'330'621.60	4'926'775.56	4'169'322.07
Biens, services et autres charges d'exploit.	3'674'462.41	3'473'125.00	4'061'059.81
Amortissements du PA	1'752'747.17	2'282'688.87	2'018'004.53
Charges financières	111'300.00	112'500.00	111'343.93
Charges de transfert	5'610'453.37	5'640'979.57	5'195'242.26
Charges extraordinaires	2'529'176.13	0.00	2'782'498.58
TOTAL DES CHARGES	**18'008'760.68**	**16'436'069.00**	**18'337'471.18**
Excédent de Revenus *(Surplus de charges)*	***1'699'851.20***	***-79'968.00***	***834'081.20***

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Revenus fiscaux	16'685'785.38	13'760'015.00	15'622'452.99
Taxes	765'485.48	468'050.00	688'098.11
Revenus financiers	999'986.01	723'260.00	1'384'378.68
Revenus de transfert	1'191'171.46	1'004'776.00	1'434'704.05
Revenus divers	66'183.55	400'000.00	41'918.55
TOTAL DES REVENUS	**19'708'611.88**	**16'356'101.00**	**19'171'552.38**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe II

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
Confignon

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2023 arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activités 2023.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA
Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 17 mai 2024

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Patrick Teles
Réviseur agréé

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA
Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Actifs à court terme	2'532'101.53	2'521'269.88
Immobilisations corporelles PF	56'380'000.00	56'380'000.00
Total patrimoine financier	***58'912'101.53***	***58'901'269.88***
TOTAL DE L'ACTIF	**58'912'101.53**	**58'901'269.88**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements à court terme	626'968.43	591'812.70
Engagements à long terme	32'178'307.30	33'036'247.30
Total capitaux de tiers	***32'805'275.73***	***33'628'060.00***
Capitaux propres		
Financements spéciaux	929'650.00	929'650.00
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	23'162'365.80	22'328'749.88
Total capitaux propres	***26'106'825.80***	***25'273'209.88***
TOTAL DU PASSIF	**58'912'101.53**	**58'901'269.88**

CHARGES	2023	2022
Charges de personnel	115'179.10	125'155.18
Biens, services et autres charges d'exploit.	989'929.76	827'306.98
Charges d'intérêts	576'430.41	1'110'356.96
Charges financières	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	**1'681'539.27**	**2'062'819.12**
Excédent de Revenus *(Surplus de charges)*	***833'615.92***	***10'055'023.72***

REVENUS	2023	2022
Produits des biens-fonds du PF	2'515'155.19	12'117'842.84
Revenus des intérêts	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	**2'515'155.19**	**12'117'842.84**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe III

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal
pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville
Confignon

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2023 arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2023.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 10 avril 2024

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrick Teles
Réviseur agréé

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA
Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	229'618.51	132'973.64
Actifs à court terme	335'040.44	259'993.58
Total patrimoine financier	***564'658.95***	***392'967.22***
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	1.00	1.00
Total patrimoine administratif	***1.00***	***1.00***
TOTAL DE L'ACTIF	**564'659.95**	**392'968.22**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	544'569.95	372068.22
Total capitaux de tiers	***544'569.95***	***372'068.22***
Capitaux propres		
Autres capitaux propres	20'000.00	20'000.00
Total capitaux propres	***20'000.00***	***20'000.00***
TOTAL DU PASSIF	**564'569.95**	**392'068.22**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	3'906'541.95	3'537'264.71	3'597'137.45
Biens, services et autres charges d'exploit.	695'252.77	734'052.15	670'156.66
TOTAL DES CHARGES	**4'601'794.72**	**4'271'316.86**	**4'267'294.11**
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Taxes	1'725'030.43	1'321'350.00	1'454'095.73
Revenus de transfert	2'876'764.29	2'949'966.86	2'813'198.38
TOTAL DES REVENUS	**4'601'794.72**	**4'271'316.86**	**4'267'294.11**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe IV

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

echo

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2023

Au Conseil intercommunal

Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy

Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Responsabilité du Conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

ECHO SA
Rue des Vieux-Grenadiers 8b Case Postale - CH-1211 Genève 4 Tél. +41 22 322 93 93 E-mail: echo@echo.swiss www.echo.swiss TVA CHE - 107.749.631
Membre d'EXPERTsuisse PrimeGlobal

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales cantonales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 13 mai 2024

ECHO SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Clémentine Largeteau
Expert-réviseur agréé
Réviseur Responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Damien Moro
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

L32/M56/G93-10681 — N° 5645

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
C/C Ville d'Onex	160'903.00	161'917.85
C/C Commune de Confignon	39'125.00	39'617.55
Total patrimoine financier	***200'028.00***	***201'535.40***
TOTAL DE L'ACTIF	**200'028.00**	**201'535.40**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
C/C Ville de Lancy	200'028.00	201'535.40
Total capitaux de tiers	***200'028.00***	***201'535.40***
TOTAL DU PASSIF	**200'028.00**	**201'535.40**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	467'051.70	479'106.00	461'971.05
Biens, services et autres charges d'exploit.	67'621.34	115'315.00	84'524.13
TOTAL DES CHARGES	**534'673.04**	**594'421.00**	**546'495.18**
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Autre revenus	7'187.70	10'500.00	17'877.00
Revenus financiers	12'100.00	5'000.00	0.00
Revenus de transfert	515'385.34	578'921.00	528'618.18
TOTAL DES REVENUS	**534'673.04**	**594'421.00**	**546'495.18**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe V

Centre régional d'intervention
CRI 201 à Bernex

Rapport de l'organe de révision
au Conseil intercommunal du
Centre régional d'intervention CRI 201
Bernex

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre régional d'intervention CRI 201 comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du centre intercommunal, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du centre intercommunal.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons de proposer aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels.

Genève, le 15 avril 2024

PKF Fiduciaire SA

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Maël Villat
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Annexe V

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	516'899.41	248'739.63
Actifs de régularisation	8'479.70	235'808.08
Créances	0.00	0.05
TOTAL DE L'ACTIF	**525'379.11**	**484'547.76**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements courants	509'872.81	483'626.46
Passifs de régularisation	15'506.30	921.30
TOTAL DU PASSIF	**525'379.11**	**484'547.76**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	177'593.60	162'400.00	171'672.45
Biens, services et autres charges d'exploit.	187'693.74	254'200.00	243'718.83
Charges de transfert	51'510.20	51'960.00	48'263.80
TOTAL DES CHARGES	**416'797.54**	**468'560.00**	**463'655.08**
Résultat de l'exercice	*0.00*	*0.00*	*0.20*

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Taxes	0.00	200.00	4'769.80
Revenus divers	1'300.05	0.00	458'885.08
Revenus de transfert	415'174.54	468'360.00	--
Revenus financiers	322.95	0.00	--
TOTAL DES REVENUS	**416'797.54**	**468'560.00**	**463'654.88**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe VI

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

Rapport de l'organe de révision
au Conseil intercommunal du
CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)
Bernex

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du centre intercommunal, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du centre intercommunal.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons de proposer aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels.

Genève, le 26 avril 2024

PKF Fiduciaire SA

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Maël Villat
Expert-réviseur agréé

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	163'416.12	207'911.26
Actifs à court terme	32'275.44	134'035.24
Marchandises, fournitures	46'237.00	--
Total patrimoine financier	***241'928.56***	***341'946.50***
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	167'801.83	163'079.28
Total patrimoine administratif	***167'801.83***	***163'079.28***
TOTAL DE L'ACTIF	**409'730.39**	**505'025.78**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements courants	187'935.22	291'610.26
Passifs de régularisation	61'805.77	33'415.52
Engagement financier CT LT	160'000.00	180'000.00
TOTAL DU PASSIF	**409'740.99**	**505'025.78**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	370.00	1'000.00	760.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	253'587.21	366'550.00	241'198.34
Amortissements du PA	12'203.15	12'150.00	8'458.61
Charges financières	4'732.60	2'000.00	101.10
Charges de transfert	76'848.00	76'360.00	68'436.35
TOTAL DES CHARGES	**347'740.96**	**458'060.00**	**318'954.40**
Résultat de l'exercice	*0.00*	*0.00*	*0.00*

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Taxes	13'390.97	3'000.00	1'009.92
Revenus divers	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers	30.30	0.00	0.00
Revenus de transfert	334'319.69	455'060.00	317'944.48
TOTAL DES REVENUS	**347'740.96**	**458'060.00**	**318'954.40**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe VII

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil du Groupement Intercommunal pour
l'accueil familial de jour Rhône-Sud
Onex

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement Intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud (ci-après « le Groupement »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2023 arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil Intercommunal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2023.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil Intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Conseil Intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil Intercommunal est responsable d'évaluer la capacité du Groupement à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil Intercommunal a l'intention de liquider le Groupement ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil Intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 4 mars 2024

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrick Teles
Réviseur agréé

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA
Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	531'751.95	729'586.76
Créances et actifs de régularisation	703'081.38	316'032.32
Total patrimoine financier	***1'234'833.33***	***1'045'619.08***
TOTAL DE L'ACTIF	**1'234'833.33**	**1'045'619.08**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	665'249.63	475'046.08
Engagements envers les financements spéciaux	615.70	1'605.00
Total capitaux de tiers	***665'865.33***	***476'651.08***
Capitaux propres		
Capital propre	568'968.00	568'968.00
Total capitaux propres	***568'968.00***	***568'968.00***
TOTAL DU PASSIF	**1'234'833.33**	**1'045'619.08**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	7'158'964.29	6'512'449.00	6'235'591.81
Biens, services et autres charges d'exploit.	720'497.21	772'154.00	690'571.41
TOTAL DES CHARGES	**7'879'461.50**	**7'284'603.00**	**6'926'163.22**
Résultat de l'exercice	*0.00*	*0.00*	*0.00*

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Taxes	2'400'020.84	5'091'780.00	2'272'487.85
Revenus de transfert	5'440'813.61	2'189'823.00	4'615'542.87
Revenus divers	38'027.83	3'000.00	38'132.50
Revenus financiers	599.22	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	**7'879'461.50**	**7'284'603.00**	**6'926'163.22**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe VIII

Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 6 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2023 de la Fondation des Evaux, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », au fascicule pour la révision des comptes des communes genevoises, ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous appartiennent, en vertu de ces dispositions, sont plus amplement décrites dans notre rapport, au paragraphe « Responsabilités de l'auditeur/auditrice relatives à l'audit des comptes annuels ». Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance conformément aux dispositions légales cantonales et communales ainsi que celles de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Paragraphes d'observation

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- paragraphe 4.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles » : le tableau des immobilisations corporelles et incorporelles inclut les informations essentielles, telles que définies par le référentiel comptable MCH2 des communes genevoises en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements ;
- paragraphe 4.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la Commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ne sont pas valorisées ;
- paragraphe 4.4.5 « Mise à disposition d'infrastructures sportives gratuites et non-comptabilisées » : les associations, domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Cette mise à disposition annuelle gratuite n'a pas été évaluée ;
- paragraphe 4.4.6 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés conformément à la grille tarifaire en vigueur, y compris ceux à 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultat ;
- paragraphe 8 « Indicateurs financiers » : l'investissement lié au projet « démolition-reconstruction partielle du bâtiment principal » a eu des répercussions importantes sur la plupart des indicateurs présentés en annexe des comptes.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau du Conseil de fondation. Celles-ci sont présentées dans le rapport de gestion succinct 2023 de la Fondation des Evaux que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, à savoir en février 2024.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion qu'elles présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des membres du Bureau du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Bureau du Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à l'article 23 des statuts de la fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur/auditrice relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*, ainsi qu'aux NA-CH, permettra de détecter systématiquement une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs et les utilisatrices de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ces derniers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comprennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ; nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation des Evaux ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du Conseil de fondation notamment sur l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que sur nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil de fondation, était en cours de validation sur les principaux flux financiers de la Fondation.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent concernant sa validation, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 149'560 et un total de bilan de CHF 10'947'942 au 31 décembre 2023.

Contrôle financier de la Ville de Genève

Philippe Lopez
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Maxime Chrétien
Expert-réviseur agréé
Directeur

Comptes annuels couverts par ce rapport :
Bilan au 31.12.2023
Compte de résultat de l'exercice 2023
Tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2023
Annexe aux comptes annuels 2023

Fondation des Evaux
Résumé de l'exercice 2023

ACTIF	2023	2022
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	892'551.00	932'549.00
Créances et actifs de régularisation	128'423.00	152'855.00
Marchandises et travaux en cours	8'980.00	7'812.00
Total patrimoine financier	***1'029'954.00***	***1'093'216.00***
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	9'917'988.00	10'237'306.00
Total patrimoine administratif	***9'917'988.00***	***10'237'306.00***
TOTAL DE L'ACTIF	**10'947'942.00**	**11'330'522.00**

PASSIF	2023	2022
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	159'059.00	301'314.00
Provisions à CT	35'079.00	36'964.00
Engagements financiers à CT et LT	9'120'000.00	9'508'000.00
Total capitaux de tiers	***9'314'138.00***	***9'846'278.00***
Capitaux propres		
Préfinancements	0.00	5'219.00
Réserve	789'000.00	985'000.00
Autres capitaux propres	500'000.00	500'000.00
Excédent du bilan	344'804.00	-5'975.00
Total capitaux propres	***1'633'804.00***	***1'484'244.00***
TOTAL DU PASSIF	**10'947'942.00**	**11'330'522.00**

CHARGES	2023	BUDGET	2022
Charges de personnel	2'116'559.00	2'296'411.00	2'187'996.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	1'041'310.00	1'155'243.00	1'019'646.00
Amortissements du PA	731'086.00	887'368.00	767'092.00
Charges financières	236'211.00	118'988.00	248'547.00
Charges de transfert	62'000.00	57'159.00	52'572.00
TOTAL DES CHARGES	**4'187'166.00**	**4'515'169.00**	**4'275'853.00**
Excédent de Revenus *(Surplus de charges)*	***149'560.00***	***0.00***	***-196'618.00***

REVENUS	2023	BUDGET	2022
Taxes	156'474.00	136'000.00	230'400.00
Revenus financiers	582'713.00	567'782.00	260'630.00
Revenus divers	1'927.00	1'500.00	4'698.00
Revenus de transfert	3'595'612.00	3'809'887.00	3'583'507.00
TOTAL DES REVENUS	**4'336'726.00**	**4'515'169.00**	**4'079'235.00**

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe VIII

Éditeur:
Commune de Confignon

Ont contribué à cette publication:
Le Conseil administratif, l'administration communale et le service de la communication de la mairie de Confignon.

Crédits photos et illustrations:
Olivier Riethauser p.1
Franck Menthaz p.5, 7
François de Limoges p.6, 9, 10, 14, 22, 26
Angeline Querel p.7
Fizkes / GettyImages p.8 *(01)*
Kindelmedia / Pexels p.8 *(02)*
Masood Aslami / Pexels p.8 *(03)*
Mairie de Confignon p.9 *(04)*, 16, 17, 20-21
Pixelshot / Canva p.9 *(05)*
Police municipale de Bernex p.9 *(06)*, 24
Wemov SA p.18

Conception & réalisation graphique:
S&B Graphic Design | www.sbgraphic.ch
Motifs génératifs créés avec www.zazow.com

Impression:
Imprimerie G. Chapuis S.A.
Imprimé sur papier recyclé à base de 100% de vieux papier, certifié FSC, Ange Bleu, Nordic Swan et neutre en carbone.

FSC www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C031954

Commune de Confignon
Promenade des Rêveries 2
1232 Confignon

T 022 850 93 93
F 022 850 93 92
info@confignon.ch

www.confignon.ch

Cité de l'énergie
Gold
Confignon

Commune
de Confignon